

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1920.

Présidence de M. VERVAECK.

La séance est ouverte à 8 heures.

OUVRAGES PRÉSENTÉS. — *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1918. — R. Anthony, Le canal vertébral lombaire de l'Homme de la Chapelle-aux-Saints. — Archambault, A propos des monuments mégalithiques de la Nouvelle-Calédonie. — Dubreuil-Chambardel, Note sur l'ossification du métacarpien II. — Notes sur quelques os de l'époque mérovingienne. — E. Gadeceau, Sur quelques objets préhistoriques découverts dans les tourbières de Belle-Ile-en-Mer. — P. Gracieux, A propos de la tache mongolique au Mexique. — de Féris, Note sur la formation et la disparition des ménisques intraarticulaires du genou. — Robert, Mensurations d'indigènes du Haut-Tonkin. — G. Spitz, Les pierres taillées du Guidimaka (Soudan français).

Mémoires du Musée d'Histoire naturelle de Belgique, 1919, t. VIII, n° 3.

Mission du service géographique de l'armée pour la mesure d'un arc de méridien équatorial en Amérique du Sud, 1919, t. 10, n° 2.

Smithsonian Institution, Annual Report, 1918, C. W. Gilmore, Reptile reconstructions in the U. S. National Museum. — J. W. A pleistocene cave deposit in Western Maryland. — Kropotkin, The direct action of environment and evolution. — B. Petronievics, The law of irreversible evolution. — J. W. Fewkes, Sun worship of the Hopi Indians. — E. W. Hopkins, The blackground of totetism.

Id., *Bureau of American ethnology*, Bulletin 67. — L. J. Frachtenberg, Alsea texts and myths.

Id., Bulletin 68. — J. R. Swanton, A structural and lexical comparison of the Dumica, Chitimacha, and Atakapa languages.

Id., Bulletin 69. — D. I. Bushnell, Native villages and villages sites east of the Mississippi.

Id., Bulletin 70. — J. W. Fewkes, Préhistoric villages, castles and towers of southwestern Colorado.

Id., Bulletin 71. — Native cemeteries and forms of burial east of the Mississippi.

Id., Bulletin 60. — W. H. Holmes, Handbook of aboriginal american antiquities. Part. I: The lithic industries.

Archivio per l'Antropologia e la etnologia, 1913, n° 3. — Dalla Volta, Le figure digitali in rapporto all'eredità.

Id., 1913, n° 4. — Giuffrida-Ruggeri, Autoctoni immigrati e ibridi nella etnologia africana. — Del Campana, Contributo all'Etnografia dei Matacco.

Id., 1914, n° 1. — Atti del comitato per le ricerche di Paleontologia umana in Italia (1913).

Id., 1914, n° 2-3. — Puccioni, Gli encolitici della Bucatana di Maggiano (Lucca). — Sera, Residui di popolazioni mongoleidi nelle Isole di California. — Giardina, gli indici di altezza, di larghezza e di lunghezza in corpi aventi diametri fra loro correlativi. — Sera, Indirizzo morfologico e indirizzo morfometrico.

Id., 1914, n° 4. — Giuffrida-Ruggeri, Alcuni dati retrospettivi e attuali sulla Antropologia della Libia. — Bellucci, L'epoca paleolitica nell'Umbria. — Sera, Alcune osservazioni sulle parabole di altezza del Giardina.

Id., 1915, n° 1. — Atti del comitato per le ricerche di paleontologia umana in Italia (1914).

Id., 1915, n° 2. — Giuffrida-Ruggeri, Nuovi studi sull'antropologia dell'Africa orientale. — Sera, L'altezza sopraauricolare, la sua tecnica e la valutazione, dei due indici ad essa relativi.

Id., 1915, n° 3-4. — Cumin, G., La preistoria nella Venezia Giulia. — Mochi, Aspetti e periodi del Neolitico nell'Italia continentale e peninsulare. — Giuffrida-Ruggeri, Quattro crani preistorici dell'Italia meridionale e l'origine dei Mediterranei. — Biasutti, Civiltà e clima secondo un geografo americano. — Mocchi, I Paleolitici di Terranera in Basilicata secondo nuove ricerche.

Id., 1916, n° 1-2. — Giuffrida-Ruggeri, Anthropologia e archeologia in taluni-riguardi della preistoria europea. — De Stefani, La grotta preistorica di Equi nelle Alpi apuane.

Id., 1916, n° 3-4. — Giuffrida-Ruggeri, I caratteri craniologici degli Indonesiani. — Dalla Volta, Morfologia e significato di alcuni gruppi residuali di figure digitali. — Mochi, La controversia sul Campignano in Italia.

Id., 1917, n° 1-4. — Puccioni, Studi sui materiali e sui dati antropologici ed etnografici raccolti dalla Missione Stefanini. — Paoli nella Somalia Italiana Meridionale. — Giuffrida-Ruggeri, Prime linee di un' antropologia sistematica dell' Asia.

Id., 1918, n° 1-4. — Giuffrida-Ruggeri, Un problema antropologico a proposito dei Dalmati. — Del Vita, L'eta della pietra nell' aretino. — Puccioni, Nuove osservazioni sulla fisionomia delle stazioni preistoriche della Chiocciola. — Mazzi, Il cranio fetale ed il cranio adulto. — Patroni, Appunti di etnologia antica.

Id., 1919, n° 1-4. — Boldrini, Su alcune differenze sessuali secondarie nelle dimensioni del corpo umano alla nascita e alle eta superiori. — Puccioni, Studi sui materiali e sui dati antropologici ed etnografici raccolti dalla Missione Stefanini-Paoli nella Somalia Italiana Meridionale.

Boletin de la Sociedad Malaguena de Ciencias, 1920, t. 3, n° 3.
de Aranzadi, T., Craneometria de un feto comparado con adultos.
(Extr. des publications de la section des sciences naturelles de la faculté des sciences de l'Université de Barcelone, 1920.)

Correspondance. — MM. Houzé, de Loë, Vannérus s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lecture du procès-verbal. — Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

1916-1917

UNE NOUVELLE STATION PALUSTRE DÉCOUVERTE A ANVERS

par Georges HASSE

Collaborateur du Musée Royal d'Histoire Naturelle.

Au mois de novembre 1916, pendant la troisième année de l'occupation allemande à Anvers, l'administration communale fit construire de nouveaux égouts dans la section comprise entre le rempart Sainte-Catherine et la place de la Commune, soit dans la longue rue Neuve, depuis le rempart Sainte-Catherine jusqu'à la rue Saint-Jacques, prenant par la rue Saint-Jacques, puis le Marché Saint-Jacques depuis le Kipdorp jusqu'à la place de la Commune (actuellement place de la Victoire).

Pour toute la partie de la longue rue Neuve, seules des données purement géologiques intéressantes furent relevées, mais la rue Saint-Jacques, le coin du Marché Saint-Jacques vers le Kipdorp et le Marché Saint-Jacques, permirent de faire, dans les fouilles, des constatations curieuses au point de vue archéologique et livrèrent des documents très intéressants.

La situation de la découverte de ces vestiges de station palustre au centre de la ville présente d'autant plus d'intérêt qu'elle permet d'éclaircir une question historique anversoise assez importante : celle de l'existence de l'Eyendyk Marché Saint-Jacques.

Si nous nous en rapportons aux historiens d'Anvers qui se sont spécialement occupés de l'histoire de la ville d'Anvers et de ses rues, nous trouvons les données suivantes :

MERTENS en TORFS, 1^{re} deel, bl. 82 :

« Volgens een kronijkje, te vinden in het *Register der oude Mandementen* ter Stadsarchief berustende, waren het de Benediktijners van Deurne die dezen *kadijk* (*aendijk, bijendijk, haijendijk, waterdijk*) of *opgehoogden weg* dwars door de verdronken landen hadden doen opwerpen. De gedachte *Eijendijk* was in den beginne niet zeer breed, en nauwelijks drie of vier personen nevens elkander konden er overgaan. Ter opwerking van deze *kadijk* schijnt men op dezelfs

geheele lengte palen te hebben moeten inheijen, ten einde de aarde te kunnen stevigen en aldereerste vaste grondvesten te hebben. »

Trad. : « Suivant une petite chronique, trouvée dans le *Registre des anciens mandemens*, se trouvant aux archives de la ville d'Anvers; ce furent les Bénédictins de Deurne qui firent édifier ce *Eyendijk* ou kadijk sur des terres inondées; la digue Eyendijk était assez étroite au début et pouvait à peine donner passage à trois ou quatre personnes.

Il semble que pour la construction de ce Eyendijk on ait foncé des pilotis sur toute la longueur pour renforcer les terres. »

GENDENS, *Straeten historiek*, t. I, bl. 165, Kipdorp (Marché Saint-Jacques) :

« t' is noodig uit de algemeene geschiedenis onzer stad op te tekenen, dat oudtijds het zoogenaamde Kipdorp eene moerassige vlakte was, waarover in de 8^e eeuw de Eyendijk door de Benediktijnen van Deurne werd gemaakt (MERTENS en TORFS, I, bl. 83) ten einde deze gemeente met de Burcht in gemeenschap te stellen. De Eyendijk werd eerst platgelegd in 1378, juist op het tijdstip dat het Charterboek zijne oudste aantekeningen ontving. »

Trad. : « Il est nécessaire de remarquer d'après l'histoire de notre ville que jadis la voie dénommée Kipdorp (jadis divisée en deux tronçons dénommés Kipdorp et Marché Saint-Jacques) était une voie marécageuse sur laquelle, au 8^e siècle, les Bénédictins de Deurne construisirent la digue Eyendijk pour relier Deurne et le Burgt. »

AUGUSTIN THYS :

Sint Jacobstraat. Dit was eertijds slechts een nauwe doorgang, den naam dragende van *Korte oude vest* uit hoofde der vestinggracht die er bestond van 1310 tot 1410. Die doorgang werd verbreed in 1491, bij het begin der opbouwingsarstem van den toren der kerk. Onder de fransche regeering had men diene naam vervangen door dien van schelpstraat.

Op den hock dien straat en der Sint-Jacobsmarkt ziet men, in den muur gemetseld, eene kolone welke deelmaakte van de oude poort der omheinding van 1314 en die, in de veertiende eeuw, nog be kroond was met een beeldje van Sint-Jacob.

Sint-Jacobsmarkt.

Verlenging van het Kipdorp.

Bl. 264. *Kipdorp*. Het gehucht Kipdorp werd in de stad ingelijfd in 1314.

Eertijds doorloopen door den Eyendijk die Deurne met de Burght verbond. In de eerste tijden vormde het groundbegied, waar Antwerpen op gebouwd is in een algemeen uitgestrekt moeras, dat bij elk hoog tij door het water der Schelde overstroomd werd; die oonstrooming strekte zich uit tot aan Deurne (Mertens en Torfs, *Gesch. Antw.*, 1^{te} deel).

De Benediktijners van Deurne, in einde de gemeenschap tusschen het dorp en Antwerpen te vergemakkelijken, bouwden in de VII^e eeuw, zoo men verneemt, een sterken dijk, genaamd Eyendijk, door de moerassige gronden heen, en die Borgerhout-Sint-Willeborts en het Kipdorp doorkruiste, om zich te verlengen tot het einde der Oude-Beurs en Bullinckxstraat; aldaar liep de dijk uiteen, de eene tak richtte zich naar de Burght, de andere was met het Kiel verbonden, langs de markt, den Oever, de Hoogstraat.

Ten jaere 1215 schoute Hendrik 1 den eigendom van den Eyendijk en van de tol die er op geheven werd aan de Sint-Michielsabdij.

Men heeft meermaals, en voornamelijk in 1560, tom men de grondvesten van het stadhuis graafde « *Zeer vele groote staande balken bij forme van een palissade, die zoo zwert en zoo hard waren geworden als of het ebbennout had geweest* », en andere overblijfsels gevonden, voortkomende van dien ouden dijk, die later de steenweg van Antwerpen op Deurne werd. Het gedeelte van den dijk, hetwelk door het Kipdorp liep, dit wil zeggen van af de Kipdorppoort tot aan de Wijngaard poort wird effen gemaakt en gekasseid in 1378.

Note sur l'existence supposée de l'Eyendijk marché Saint-Jacques, Kipdorp.

GENDENS. Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen, 1913.

Eerste deel, bl. 166.

De binneerste kipdorppoort behoorde tot de versterkte omheining van 1200. In 1336 werd zij verkocht aan Claus van der Heyden en in 1521 maar afgebroken.

Tweede deel, bl. 93. Nieuwstraat; bl. 108. Sint-Jacobstraat.

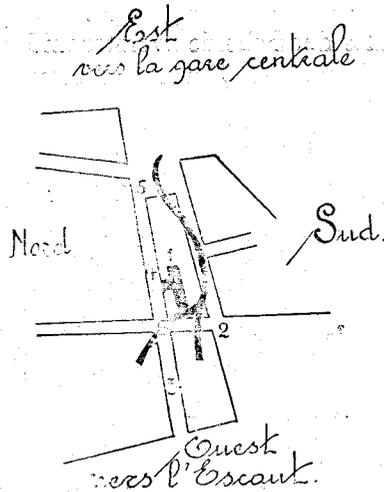
Charterboek, folio XXVI en XXVII.

Bl. 117. Place Sint-Jacobskerk en straten.

Derde deel, bl. 104. Sint-Jacobstraat.

Charterboek, folio XXVI et LXV, copijen 1468 en 1608 akten.

Anvers. — Nouvelle station paléont.



1. Eglise Saint-Jacques.
 2. Rue Saint-Jacques.
 3. Kipdorp.
 4. Marché Saint-Jacques.
 5. Emplacement de la plate-forme préhistorique.
 6. Coin rue de la Princesse, Kipdorp, rue Saint-Jacques et marché Saint-Jacques.
- Tracé du cours d'eau; bras du Schijn primitif.

Nous voyons donc que, selon les données des historiens, la rue Saint-Jacques a été tracée sur l'emplacement d'un ancien fossé des fortifications et s'appelait jadis Burgtgracht ou rue Fossé du Bourg, puis, plus tard, rue Saint-Jacques; que la première porte Kipdorp fut alors tracée sous le nom de Kipdorp premièrement.

Les notes historiques connues admettent donc pour le Kipdorp et le Marché Saint-Jacques qu'une digue a été construite dans toute leur longueur pour rehausser les terres et conduire vers Deurne.

Mais en examinant les coupes géologiques au cours des diverses fouilles, nous observons que, loin de trouver un exhaussement et des traces de digue, nous trouvons le sol naturel 1 mètre plus bas que le niveau actuel et nous voyons:

- 1° De la cote +7.66 à +6.60 du remblai, avec briques et terres rapportées;
- 2° De la cote +6.60 à +6.20, terre végétale, terrain naturel;
- 3° De la cote +6.20 à +5.60, sables jaunes quaternaires;
- 4° De la cote +5.60 à +4.12, sables argileux, quelques fossiles, pliocènes scaldisiens.

Dans toute l'étendue des travaux, aucun vestige de

1. digue, mais tout d'abord, rue Saint-Jacques, devant le portail de l'église, nous voyons de + 7.66 à + 6.60, remblai ;
de + 6.60 à + 5.60, sables vaseux ;
à + 5.40, débris nombreux de poteries des
XIV^e et XVI^e siècles.
à + 4.00, ossements dans de l'argile noirâtre
avec tourbe ;
de + 5.60 à + 3.83, bandes argilo-tourbeuses
alternées ;
à + 3.83, argile sableuse pliocène ;

Examinant la coupe géologique, nous voyons que nous nous trouvons devant un fond de rivière avec niveaux archéologiques bien déterminés.

A la cote + 4.00, niveau de la fin du néolithique, nous avons recueilli :

- 48 chevilles (portant les cornes sur le vivant) droites de bouquetin ;
 - 27 chevilles osseuses gauches de bouquetin ;
 - 3 chevilles osseuses droites de bouquetin perforées en triangle ;
 - 23 chevilles osseuses droites de bœuf des tourbières ;
 - 22 chevilles osseuses gauches ;
 - 3 iliums, 1 fémur, 1 tibia, 5 côtes brisées, 3 canons ;
 - 1 radius préparé pour servir de patin
 - 1 tibia en débris
 - 1 radius entaillé
 - 2 canons chevreuil,
 - 3 canons cerf
 - 20 os indéterminés brisés pour extraire la moelle.
2. Au coin du Marché Saint-Jacques et du Kipdorp, sous 1^m10 de remblai au bord du bras primitif du Schijn, reposant directement sur les sables quaternaires, nous avons relevé sur 2 mètres de long et 0^m40 d'épaisseur un amas de cendres dures, compactes, noires ; véritables restes de foyer primitif, résidu de combustion de bois durs.

Etant donné le niveau de ce foyer primitif, la proximité de la rivière et les intéressantes découvertes décrites sous le n° 3, nous pensons pouvoir supposer que ce sont bien des vestiges de foyers préhistoriques et les premiers rencontrés à Anvers.

3. Au bout du Marché Saint-Jacques et au coin de la rue Butte du Moulin et sur 17 mètres de longueur, sur le bord dévasé de la rivière (voir le plan), nous avons rencontré une plate-forme en branchages à la côte + 5.33; on pouvait observer sur 2^m20 de large et sur 17 mètres de long une plate-forme en branchages.

La coupe présentait les caractéristiques suivantes :

- dc + 8.20 à + 7.10, remblai, terres rapportées;
- + 7.10 à + 6.70, sable argileux jaune moderne;
- + 6.70 à + 6.35, sable argileux verdâtre;
- + 6.35 à + 5.83, sable vaseux noir;
- + 5.83 à + 5.33, premier et second plan de branchages;
- + 5.33 sable blanc dur;
- + 5.30 scaldisien.

Sur les branchages furent trouvés :

- 1 patin;
- 2 chevilles osseuses de bœuf;
- 1 tibia de cheval entaillé;
- de nombreux restes de repas.

La faible largeur de la fouille, 2^m20, n'a pas permis de se rendre compte de la largeur de la plate-forme, mais seulement de son étendue et de son âge archéologique : le néolithique.

Les branchages étaient disposés en deux lits superposés : le premier comprenait des branches de bouleaux de 1 mètre à 1^m30 de long, noisetiers, charmes et chênes reposant dans le sens E.-O., sur du sable blanc dur apporté spécialement pour faire une bonne assise au bâti; les branches avaient 3 à 4 centimètres de diamètre, des brindilles entre elles; le second lit comprenait également des branches de charme et de chêne, de 0^m50 de long placés N.-S., les deux lits séparés par du sable blanc dur, le tout fixé tous les deux mètres par de petits pilotis de 30 centimètres de long et de 5 centimètres de diamètre légèrement épointés.

Tout le travail dénotait une œuvre réalisée avec soin et patience et ayant servi de refuge pour des pêcheurs, mais probablement pas pour y construire des cabanes.

Comme ces notes le montrent, les néolithiques ont été à Anvers toujours installés en pêcheurs, principalement au bord des nombreux cours d'eau primitifs, et si nous examinons le nombre déjà intéressant de découvertes faites, tout le territoire a été habité.

BIBLIOGRAPHIE.

- CHARTERBOEK. Folio XVI en XXVII, bl. 117.
- CHARTERBOEK. Folio XXVI en LXV, copyen 1468 en 1608 aktin.
- Cartularium van de Blauwbroeders 1447, f. XIII. Stadsarchief, Antwerpen.
- DÉCHELETTE. Manuel d'archéologie. Paris 1910-1914.
- DE LOË, baron A. Station palustre à Malines, dans *Bull. mus. royaux*, 1910.
- GENDENS. L'Hôpital Saint-Julien et les asiles de nuit à Anvers.
- GENDENS. Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen. 1913, 3 D., Antwerpen. 1^{er} dul., bl. 166. 2^e dul., bl. 104.
- GRAMMAYE. Antwerpia Antiquitates et opidorum. Brux. 1610.
- GUJCCIARDINI. Beschrijving van Antwerpen, Mechelen Leei.
- D^r J.-H. HOLWERDA. Verschillende opgravingen. In Oudheidkundige Mededeelingen van het Rijksmuseum van Oudheden. Leiden.
- D^r J.-H. HOLWERDA. Nederlands' vroegste beschaving.
- D^r J.-H. HOLWERDA. Neerlands' vroegste geschiedenis in bull. Oudheid kundige platen. Atlas. In folio 1911. Amsterdam, van Looy.
- F. KÖEP. Die Römer in Deutschland.
- KRAUSE, Ed. Vorgeschichtliche fischereigräte. In *Zeitschrift für fische-
rei* 1904. Berlin.
- MERTENS en TORFS. Geschiedenis van Antwerpen. 1^{er} deel. Antwerpen 1845-53.
- L. MULLER. Urgeschichte Europa's.
- D^r PLEYTE. Nederlandsche oudheden.
- SLEECKX. De straten van Antwerpen. Antwerpen 1843.
- SCHEEPENBRIEVEN. Stadsarchief. Antwerpen.
- SCRIBANIUS. Antwerpia. Antw. Plantin 1610.
- Aug. THYS. Historiek der straten en openbare plaatsen van Antwerpen. Antwerpen.
- Laur. VAN HAECHE GOIDSENHOVEN. Chronijke van de Hertoghe van Vlaanderen.
- WILLEMS. Historisch onderzoek van den oorsprong en den naem der openbare plaatsen van Antwerpen. Antwerpen 1828.
-

NOUVELLE CONTRIBUTION
A L'ÉTUDE DE LA PÊCHE PRIMITIVE
DANS LA PLAINE FLAMANDE

par Georges HASSE

Collaborateur du Musée Royal d'Histoire Naturelle.

La pêche se suffit à elle-même et les siècles se sont succédé sans que l'homme ait perdu un seul instant le goût et la passion de ce qui est maintenant un sport et était jadis une nécessité de l'alimentation ou un délassement.

Le pêcheur n'a jamais été à court d'esprit inventif pour pallier à la pénurie de matériaux et utiliser et façonner ce qu'il trouvait à sa portée.

Les rouilles qui se succèdent toujours dans notre pays nous permettent de donner aujourd'hui une nouvelle contribution à notre histoire de la pêche primitive publiée dans les *Annales de la Société d'Anthropologie*; nous pouvons espérer, avec le temps, de pouvoir arriver à reconstituer entièrement l'histoire de la pêche dans la partie basse de la Belgique.

Voici deux pesons de filet trouvés à Anvers, place de Meir, en 1920, au début de l'année et faits de matériaux intéressants eux-mêmes au point de vue archéologique.

En cette année 1920, la place de Meir permit de suivre deux fouilles très intéressantes, l'une à l'emplacement de l'ancienne église des Carmes, actuellement le bâtiment d'une nouvelle banque anglaise, et l'autre, la pâtisserie Blumer; dans la première fouille, de nombreuses poteries de diverses époques, des verreries, de la céramique furent découvertes (elles font partie des Collections des Musées Royaux du Cinquantenaire) et, parmi les substructions des toutes premières habitations, une série d'ardoises de divers modèles en schiste micacé grenatifère, friable, gris clair.

Ayant fait des recherches dans les archives, je constatai que les anciennes enluminures et de très anciens plans coloriés montraient, jusqu'aux XVI^e siècle, des toitures grises ou argentées; après le XVI^e siècle, les toitures sont toujours figurées en rouge ou en bleu, donc ces ardoises de mauvaise qualité, se délitant facilement et fria-

bles, n'ont pas été toujours usagées et dataient d'une époque antérieure au XVI^e siècle; j'observai que les ardoises recueillies étaient toutes perforées par une pointe en fer de section carrée et très petite, un demi-centimètre.

La seconde fouille à la pâtisserie Blumer permit de trouver, dans un fond d'alluvion d'un ancien bras du Schijn, des fragments d'ardoises grises semblables à celles de la fouille précédente, très épais et perforés de façon irrégulière et portant des traces de l'usure par cordages. Ce sont évidemment des déchets d'ardoises utilisés par des pêcheurs primitifs ou à idées primitives du XIV^e ou XV^e siècle.



FIGURE 8.

Longueur	14
Largeur	6
Épaisseur	2

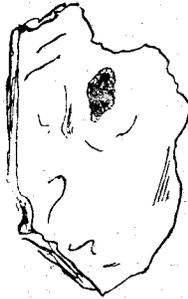


FIGURE 9

Longueur	13,5
Largeur	9
Épaisseur	1,5

Trous 1 cm. de diamètre.

Enfin la dernière pièce intéressante a été acquise à la vente récente du vicomte de Baré de Comogne et porte comme origine : Gavere 1843 en écriture blanche.



FIGURE 10.

C'est un peson d'environ 1,000 grammes en forme de cylindre, façonné dans une ancienne brique de foyer dans le genre de celles d'Anvers de cette époque du XIII^e ou XIV^e siècle, mal cuite, grossière et perforée dans sa longueur par un trou permettant juste de

passer une mince corde; longueur 11 centimètres; diamètre 9 centimètres.

Ce peson est encore curieux par sa forme fruste et inédite.

Ensuite voici une curieuse fouille observée à Anvers le 23 mai 1918, pendant l'occupation, au bassin de la Campine, au nord d'Anvers.

Des travaux en régie entrepris par la ville d'Anvers et ayant pour but la construction d'un angle de mur de quai, nous permirent de revoir une fouille fort intéressante: dans l'angle sud du bassin de la Campine, nous avons relevé une série de couches de 3^m20 d'épaisseur se rapportant à des alluvions présentant les mêmes caractéristiques d'âge géologique et archéologique que celles de toutes les fouilles précédentes à Anvers, et montrant un bras de rivière dans une forte courbe; dans la couche vaso-tourbeuse noire du fond, nous avons trouvé en place deux pilotis en chêne mesurant: le premier, longueur 0^m90, épaisseur 0^m10; le second, longueur 1^m18, épaisseur 0^m08; l'extrémité inférieure en pointe mousse, l'extrémité supérieure brisée, droits tous deux dans la fouille et placés à 2 mètres de distance l'un de l'autre; d'après leur situation archéologique, on peut les placer dans le néolithique robenhausien.

Dans les couches d'alluvions rapportées aux IV^e-V^e siècles, nous avons trouvé des restes d'embarcation:

1° Une membrure bien courbée ayant 1 mètre de long, 0^m20 de diamètre et courbée pour donner une largeur intérieure de 0^m80 à la barque;

2° Une grande pièce de bois de chêne de 1^m55 sur 0^m08 de diamètre, taillée en forme de V et présentant deux branches comme pour former une pointe au fond d'une barque.

Nous nous trouvons donc devant une nouvelle station palustre au milieu des nombreux bras des anciens Sehijns au nord d'Anvers, et nous voyons que les pêcheurs s'y sont toujours succédé et, pour la première fois, nous trouvons des pilotis en place; espérons que le hasard, qui fait souvent bien les choses, nous permettra un jour de fouiller une station palustre complète avec pilotis nombreux, à Anvers.

RAPPORT ENTRE LA LONGUEUR DES OREILLES ET LE DIAMÈTRE ANTÉRO-POSTÉRIEUR DU CRANE

par le D^r O. GALET

Le D^r Paul Vermalle (1) a publié une thèse dans laquelle il a étudié et commenté les rapports de certaines mensurations anthropométriques chez les dégénérés.

Ces mensurations ont été faites à la prison de Saint-Paul, dans le service de M. le Professeur E. Martin.

Dans son travail, Vermalle étudie les relations existant entre les différents segments anthropométriques, taille et envergure, buste et demi-taille, coudée et médius gauche, l'oreille et le diamètre antéro-postérieur du crâne; celles-ci nous intéressent spécialement.

Les rapports normaux et constants qui existent entre les divers segments anthropométriques ont été établis par E. Martin qui s'est basé d'une part sur les indications fournies par 8,265 fiches de Bertillon (sujets nés à Paris), et d'autre part sur une série de mensurations personnelles.

Entre autres rapports de l'oreille, le D^r E. Martin a trouvé :

1° Que la longueur de l'oreille est moindre que le tiers du diamètre antéro-postérieur de la tête pendant l'adolescence;

2° Que cette longueur devient égale au tiers de ce diamètre à partir de l'âge de 14 à 16 ans jusque vers 40 ans et cela à quelques millimètres près;

3° Qu'après ce dernier âge l'allongement ou le relâchement sénile des parties constitutives du pavillon pouvait faire varier ce rapport.

Voici la statistique du D^r Vermalle basée sur 300 fiches de détenus

(1) Paul VERMALLE, *L'anthropométrie des dégénérés*. Thèse présentée à la Faculté de médecine de Lyon. Travail du laboratoire de médecine légale, Lyon, A. Rey, éditeur, 1911.

répartis en deux séries d'après leur âge et le résumé de ses conclusions.

	20 à 30 ans		30 à 40 ans	
	Cas	Proportions	Cas	Proportions
plus petite : 1 à 9 m/m	38	12.60	22	7.33
» 10 à 19 m/m	29	9.66	13	4.33
» 20 à 29 m/m	3	1.00	6	2.0
égale au $\frac{1}{3}$ A ¹ .	4	1.33	3	1.0
plus grande : 1 à 9 m/m	36	12.00	52	17.3
» 10 à 19 m/m	31	10.30	32	10.6
» 20 à 29 m/m	6	2.0	21	7.0

Conclusions. — 1° Les oreilles d'une longueur exactement égale au tiers du diamètre de la tête sont relativement rares ; les longueurs supérieures ou inférieures de quelques millimètres seulement sont en grande majorité ;

2° A partir d'un écart dépassant un centimètre en plus ou en moins, le nombre des cas diminue considérablement ;

3° La proportion devient très faible lorsque l'écart est de 2 centimètres, et au delà, nous sommes là, ajoute l'auteur, dans le domaine des exceptions que nous voulons signaler.

Afin de vérifier dans quelle mesure les conclusions que nous venons de rapporter peuvent s'appliquer aux délinquants belges, nous avons, à titre de contrôle, relevé minutieusement les mêmes mesures chez 1,800 détenus. Une remarque préalable s'impose.

En anthropologie, on ne peut à priori, des dimensions d'un organe binaire (i), déterminer ou déduire celles de l'organe symétrique correspondant. Toutefois, en nous basant sur plusieurs milliers de résultats comparatifs concernant les diverses parties de l'oreille, nous croyons pouvoir, dans la pratique, conclure à l'équivalence des chiffres obtenus à droite et à gauche.

Dans un très grand nombre de cas, en effet, l'écart se réduit à une quantité négligeable.

Nous avons cru utile d'insister sur ce détail ; le D^r Vermalle n'ayant basé ses conclusions, nous a-t-il semblé, que sur des mensurations

(1) Paul GODIN, *Asymétrie des organes binaires chez l'homme*. Dans une note présentée à l'Académie des sciences par Marey, l'auteur a exposé les asymétries normales des organes binaires. Il conclut que pour les membres la suractivité fonctionnelle est croisée. Les oreilles offrent une notable et presque constante asymétrie. En mesurant leur grand axe vertical, on trouve 5 millimètres de plus en faveur de l'oreille gauche (mensurations prises sur 200 jeunes hommes).

signalétiques n'intéressant par conséquent que l'oreille droite seule.

Notre confrère le fait remarquer d'ailleurs lui-même; la fiche d'identification, dit-il, ne nous renseigne pas sur l'asymétrie crânienne.

Or cette asymétrie entraîne forcément (L. Mayet et E. Martin) l'inégalité des deux diamètres auriculo-bregmatiques et partant l'obliquité de la ligne biauriculaire normalement horizontale (thèse de Vermalle, p. 41).

Il résulte de ce fait une asymétrie des oreilles que la fiche ne renseigne pas. En outre, le professeur E. Martin a montré fréquemment sur des têtes asymétriques que la hauteur des pavillons des deux oreilles était inégale, que la différence pouvait atteindre 3, 4 et même 5 millimètres, détail, que la fiche anthropométrique ne portant que la mesure de l'oreille droite, ne permet pas de constater.

Il nous est arrivé à nous-même d'observer des pavillons dont le diamètre vertical présentait une différence atteignant parfois 7 millimètres.

Que devient le rapport dont nous nous occupons, dans de pareilles conditions? N'y a-t-il pas lieu de prendre une longueur d'oreille moyenne pour la comparer au tiers du diamètre antéro-postérieur?

Il nous a paru nécessaire, en vue de réfuter dans la mesure du possible une objection que le maître lyonnais paraît avoir prévue avant nous d'ailleurs, de contrôler, non la fréquence de cette asymétrie de longueur du pavillon, mais son influence dans l'étude du rapport qui nous occupe.

Nous avons résumé dans le tableau ci-dessous les constatations obtenues à Forest sur 300 détenus groupés par séries d'âge et chez lesquels nous avons recherché les variations respectives du rapport de la longueur de l'oreille droite et de l'oreille gauche avec le diamètre antéro-postérieur.

Age →	20 à 30 ans		30 à 40 ans		40 à 50 ans	
Oreille →	Droite	Gauche	Droite	Gauche	Droite	Gauche
Inférieure de 1 à 9 m/m	101	101	62	60	17	19
» » 10 à 19 m/m	4	2	1	—	2	—
» » 20 à 29 m/m	—	—	—	—	—	1
Egale au 1/3 diam. AP.	12	12	9	6	3	8
Supérieure de 1 à 9 m/m	29	31	26	33	30	23
» » 10 à 19 m/m	—	—	2	1	2	3
» » 20 à 29 m/m	—	—	—	—	—	—

Ce qui nous donne en totalisant :

	<u>D</u>	<u>G</u>
Longueur inférieure de 1 à 9 ^m /m.	180	180
— — de 10 à 19 ^m /m	7	2
— — de 20 à 29 ^m /m	—	—
Longueur égale au tiers du diamètre AP.	24	26
Longueur supérieure de 1 à 9 ^m /m.	85	87
— — de 10 à 19 ^m /m	4	4

Comme on le voit, l'équivalence des chiffres nous permet, sans écarter complètement l'objection mentionnée plus haut, de négliger les différences constatées du côté droit et du côté gauche.

Nous pouvons dès lors exposer les résultats obtenus en recherchant le rapport de la longueur de l'oreille droite avec le tiers du diamètre antéro-postérieur du crâne chez 1,800 délinquants de race belge d'abord.

**Longueur de l'oreille en rapport au 1/3 du diamètre céphalique
(1,800 sujets).**

Inférieure au tiers du diamètre céphalique.

Ecart en millimètres →	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0 ⁽¹⁾
Cas →	1	1	—	5	9	22	32	46	74	97	105	121	157	188	159	160
Proportion →	0.06	0.06	—	0.27	0.50	1.22	1.78	2.57	4.12	5.40	5.84	6.73	8.73	10.44	8.84	8.88
Séries →	38			2.10 %				579					54.38 %			8.88

Supérieure au tiers du diamètre céphalique.

Ecart en millimètres →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Cas →	153	131	97	69	42	48	29	17	16	14	3	2	2	—	—
Proportion →	8.51	7.29	5.29	3.84	2.34	2.68	1.62	0.94	0.89	0.78	0.16	0.11	0.11	—	—
Séries →	602				33.48 %				21		1.16 %				

(1) Le zéro désigne ici les sujets dont le pavillon présente une longueur égale au diamètre antéro-postérieur de la tête.

Ce qui peut s'exprimer plus simplement de la façon suivante :

Cas présentant une longueur de l'oreille égale au tiers du diamètre AP. : 160, soit 8,88 %.

Cas présentant une longueur de l'oreille plus petite que le tiers du diamètre AP : 1,017, soit 56,48 %.

Cas présentant une longueur de l'oreille plus grande que le tiers du diamètre AP : 623, soit 34,64 %.

Pour faciliter les comparaisons, nous baserons la discussion sur une série de 1,000 sujets, ce qui nous permettra de simplifier le pourcentage, l'écart des chiffres des deux séries étant d'ailleurs négligeable.

Le total, dès lors, peut ainsi s'exprimer :

- 1° Longueur inférieure de 1 à 9 ^m/_m.
- 2° — — — de 10 à 19 ^m/_m.
- 3° — — — égale au tiers du diamètre AP
- 4° — — — supérieure de 1 à 9 ^m/_m.
- 5° — — — de 10 à 19 ^m/_m.

Cas	0/0
571	57.1
24	2.4
91	9.1
302	30.2
12	1.2
1000	100

Quelles sont les conclusions qu'autorise l'examen du tableau précédent ?

1° Les sujets (délinquants belges en l'occurrence) qui présentent une longueur d'oreille identique au tiers du diamètre antéro-postérieur du crâne, rapport admis comme normal par E. Martin, se rencontrent en proportion minime, soit 9,1 % ;

2° Les sujets porteurs d'une oreille à diamètre longitudinal supérieur ou inférieur de la mesure considérée comme normale, sont de loin les plus nombreux ;

3° La proportion d'oreilles à longueur supérieure au diamètre AP. tend à prédominer chez les délinquants âgés de plus de 40 ans, ce qui confirme les rapports établis par le D^r Martin.

Cette prédominance est d'autant plus manifeste que le nombre moyen de détenus âgés de plus de 40 ans atteint à peine le cinquième ou 20 % de la population des maisons d'arrêt.

Si nous mettons en regard les pourcentages obtenus à Lyon et ceux provenant des détenus (d'un âge correspondant) des prisons de

Bruxelles en écartant les sujets âgés de plus de 40 ans chez lesquels l'allongement de l'oreille par suite de l'âge peut modifier quelque peu les rapports trouvés, nous obtenons les résultats suivants :

Age →	20 à 30 ans				30 à 40 ans			
	Série Lyonnaise		Série Belge		Série Lyonnaise		Série Belge	
Série →	Cas	%	Cas	%	Cas	%	Cas	%
Cas et proportions →	Cas	%	Cas	%	Cas	%	Cas	%
Egale au $\frac{1}{3}$ du diam. AP	4	1.33	47	4.7	3	1.0	28	2.8
Sup. de 1 à 9 $\frac{m}{m}$	36	12.—	123	12.3	52	17.3	85	8.5
» 10 à 19 $\frac{m}{m}$	31	10.3	2	0.2	32	10.6	5	0.5
» 20 à 29 $\frac{m}{m}$	6	2	—	—	21	7.0	—	—
Inf. de 1 à 9 $\frac{m}{m}$	38	12.6	324	32.4	22	7.83	167	16.7
» 10 à 19 $\frac{m}{m}$	29	9.66	16	1.6	13	4.83	4	0.4
» 20 à 29 $\frac{m}{m}$	3	1	—	—	6	2	—	—

La simple lecture du tableau permet de constater les différences qui semblent caractériser la série belge.

1° Une proportion plus élevée de sujets se rapprochant de la normale établie par E. Martin ;

2° Le fléchissement considérable des chiffres concernant les cas anormaux, c'est-à-dire les individus dont les oreilles présentent une longueur plus grande ou plus petite que le tiers du diamètre céphalique au delà d'un écart de 10 millimètres ;

3° L'absence complète de cas où cette anomalie atteint 20 millimètres ;

4° Le renversement de la proportion trouvée par Vermalle chez les détenus français ; chez les délinquants belges, ce sont les oreilles plus petites que le tiers du diamètre antéro-postérieur qui prédominent dans une notable mesure.

Il importe de remarquer en outre que :

- a) Pour les détenus de 40 à 60 ans non mentionnés dans le tableau comparatif, les mêmes écarts se maintiennent nettement accentués ;
- b) Que l'âge semble influencer sur le nombre des anomalies.

Désirant contrôler si l'importance de ces écarts était un élément

d'ordre criminologique, nous avons choisi dans nos dossiers pénitentiaires une série de 200 fiches de sujets intéressants soit par le nombre de leurs condamnations, soit par la longueur de la peine à subir.

Cette série criminologique, qui comprend des condamnés ayant encouru jusqu'à 25 et même 50 condamnations, ce qui les range parmi les anormaux sociaux incurables, nous a fourni les résultats suivants :

*Rapports de la longueur de l'oreille avec le diamètre AP
chez 200 détenus à criminalité spéciale ou à récidive exagérée.*

Age →	20 à 30 ans		30 à 40 ans		40 à 60 ans	
	Droite	Gauche	Droite	Gauche	Droite	Gauche
Egale au 1/3 de AP.	9	3	7	4	11	11
Supérieure de 1 à 9 m/m	7	5	25	27	34	35
» 10 à 19 m/m	1	1	—	—	2	1
» 20 à 29 m/m	—	—	—	—	—	—
Inférieure de 1 à 9 m/m	40	45	29	33	31	30
» 10 à 19 m/m	2	3	1	1	1	—
» 20 à 29 m/m	—	—	—	—	—	—

Dans cette statistique spéciale, nous avons mentionné les sujets de 40 à 60 ans, afin d'y comprendre les récidivistes vrais, ceux-ci se recrutant forcément parmi les sujets qui ont dépassé l'âge habituel de la délinquance.

Les chiffres ci-dessus peuvent être ramenés au pourcentage ci-dessous :

	Cas	Droite	Cas	Gauche
Egale au tiers du diamètre AP	27	13.5 %	18	9 %
Supérieure de 1 à 9 m/m	66	33 %	67	33.5 %
— de 1 à 19 m/m	3	1.5 %	2	1 %
Inférieure de 1 à 9 m/m	100	50 %	109	54.5 %
— de 10 à 19 m/m	4	2 %	4	2 %

Comparons enfin ces résultats avec le pourcentage intéressant l'oreille droite seule pour les détenus âgés de 20 à 30 ans et pour ceux de 30 à 40 ans de la série générale.

	20 à 30 ans			30 à 40 ans		
	Série Lyonnaise	Série Belge	Série spéciale	Série Lyonnaise	Série Belge	Série spéciale
Egale au tiers de AP. . .	1.33	4.7	4.5	1.0	2.8	3.5
Supérieure de 1 à 9 m/m	12.0	12.3	3.5	17.3	8.5	12.5
» 10 à 19 m/m	10.3	0.2	0.5	10.6	0.5	—
» 20 à 27 m/m	2.0	—	—	7.0	—	—
Inférieure de 1 à 9 m/m	12.6	32.4	20	7.83	16.7	14.5
» 10 à 19 m/m	9.96	1.6	1.0	4.83	0.4	0.5
» 20 à 29 m/m	1.00	—	—	2.0	—	—

Une première constatation qui résulte de l'examen de ce tableau est le défaut presque complet de parallélisme entre les chiffres des trois séries.

Deux faits ressortissent toutefois avec une certaine netteté :

1° L'absence presque complète chez les délinquants belges de pavillons à longueur anormale ou d'oreilles présentant un écart supérieur à 10 millimètres au deçà ou au delà de la limite moyenne déterminée par E. Martin ;

2° Le nombre nettement plus élevé d'oreilles plus petites que le tiers du diamètre antéro-postérieur céphalique dans la série belge, alors que dans la série française les oreilles supérieures à ce tiers prédominent.

Ces divergences, à notre avis, paraissent devoir être attribuées à la différence des milieux observés et peut-être aussi aux caractères ethniques des sujets qui ont servi de base aux recherches précédentes.

Mais, avant de porter la discussion sur ce terrain, il convient d'envisager l'intervention d'un nouveau facteur.

La thèse de notre confrère repose sur les travaux de M. E. Martin, dont les conclusions sont basées en partie sur les statistiques anthropométriques de Bertillon ; on peut se demander dès lors si le Dr Vermalle n'a pas négligé l'influence d'un facteur d'importance primordiale quand il s'agit d'apprécier les dimensions d'un organe quelconque : nous voulons parler de la taille du sujet examiné.

A l'appui de cette opinion, nous nous permettons d'invoquer une statistique de Bertillon lui-même se rapportant à plus de 4,000 cas.

Le créateur de l'anthropométrie judiciaire y met en évidence les

variations suivant la taille du sujet en fonction de divers diamètres et notamment du diamètre AP.

Le D^r E. Martin, dans la note citée plus haut, reproduit d'ailleurs une fiche signalétique type indiquant les rapports existants entre les différentes mensurations envisagées et entre autres ceux concernant la taille, le diamètre céphalique et l'oreille.

Sans vouloir susciter de controverse sur ce point, n'est-il pas permis de supposer que les mêmes relations existent chez les dégénérés et les anormaux, puisque le D^r Vermalle a choisi des délinquants anormaux pour servir de base à ses calculs ?

Nous avons tenu à reproduire la statistique de Bertillon en négligeant les mensurations qui ne se rapportent pas au sujet qui fait l'objet de la discussion.

Moyennes de Bertillon par groupes de taille :

Taille	Nombre de cas	Buste — Envergure	Diamètre du crâne	Dimensions de l'oreille
143 à 147	21		183	60
148 à 152	128		183	61
153 à 157	522		185	61
158 à 162	1045		186	62
163 à 167	1177		187	62
168 à 172	800		188	65
173 à 177	313		190	64
178 à 182	65		191	65

Si l'on accepte comme démonstratifs les chiffres de Bertillon, on doit admettre qu'il existe un rapport constant et régulier entre les variations de la taille, la longueur du diamètre céphalique AP et la longueur de l'oreille.

Un seul ou même deux des termes de ce rapport peuvent être modifiés chez un dégénéré ou un anormal grave. Dès lors, n'y a-t-il pas lieu de rechercher la valeur des variations éventuelles entre les segments anthropométriques dont il est question (1) chez les criminels belges ?

Nous avons tenté de le démontrer dans le tableau suivant basé sur la mensuration de **1,000 détenus**.

La disposition de ce tableau permet de se rendre facilement compte des variations de longueur des diamètres céphaliques dans un même groupe de tailles; les mêmes écarts s'observent pour la longueur de l'oreille.

(1) Nos recherches personnelles concernant les rapports entre la taille et la longueur de l'oreille d'une part, et l'indice de l'oreille d'autre part, suffiraient déjà à en démontrer la nécessité.

*Rapport de la taille en fonction du diamètre céphalique AP
et de la longueur de l'oreille.*

Diamètre du crâne AP								
Tailles	< 180	180/183	183/187	187/190	191/195	196/200	201/209	> 209
< 143	—	1	—	—	—	—	—	—
143/147	—	1	—	—	—	1	—	—
148/152	—	—	3	—	4	1	1	—
152/158	2	6	8	20	15	11	5	—
158/162	1	8	21	39	51	29	23	1
163/167	1	8	22	55	119	67	58	3
168/172	—	4	11	26	77	70	71	4
173/177	—	1	7	19	34	26	31	3
178/182	—	1	1	8	11	4	1	—
> 182	—	—	—	—	1	3	1	—
	4	30	73	167	312	212	191	11

Longueur de l'oreille							
Tailles	50/54	55/59	60/65	66/69	70/75	> 75	Total
< 143	—	1	—	—	—	—	1
143/147	—	—	1	1	—	—	2
148/152	1	4	2	2	—	—	9
152/158	1	23	35	6	2	—	67
158/162	6	36	93	29	9	—	173
163/167	4	55	168	76	30	—	333
168/172	1	36	131	72	22	1	263
173/177	1	8	59	39	12	2	121
178/182	—	1	9	10	6	—	26
> 182	—	1	1	3	—	—	5
	14	165	499	238	81	3	1000

D'un autre côté, le résultat de mensurations comparatives et de recherches concernant les rapports de différents diamètres effectuées au laboratoire d'anthropologie de Bruxelles, permettent jusqu'à un certain point de déterminer les données approximatives suivantes :

Tailles	Diamètre du crâne	Longueur de l'oreille
148 à 152	—	59
153 à 157	189 à 190	61
158 à 162	193	63
163 à 167	194	63
168 à 172	196	64
173 à 177	197	65
178 à 182	199	66

Ce qui tend à prouver qu'il existe un rapport constant entre la taille, le diamètre AP et la longueur de l'oreille chez les délinquants belges comme chez les sujets ayant servi de base aux calculs de Bertillon.

Outre le rapport dont nous venons de parler, que pouvons-nous encore déduire de ces diverses constatations ?

1° Les diamètres AP les plus fréquemment rencontrés chez les délinquants belges sont compris entre 191 et 195 millimètres, ce qui, soit dit en passant, représente une longueur notablement supérieure à la moyenne trouvée par Bertillon pour les sujets français ;

2° C'est parmi la série des tailles comprises entre 1^m63 et 1^m67 (celles-ci devant être considérées comme légèrement inférieures à la taille moyenne en Belgique) que l'on trouve le plus grand nombre de sujets présentant un diamètre AP admis comme moyen ;

3° Pour toutes les séries de tailles, hormis la série de 1^m52 à 1^m58, le diamètre cranien le plus fréquemment observé est compris entre 191 et 195 millimètres ;

4° Pour les tailles inférieures à la moyenne (soit 1^m67 pour les délinquants belges), les diamètres AP inférieurs à 191 millimètres prédominent nettement.

Ainsi, pour les tailles comprises entre 1^m52 et 1^m58, il existe 36 cas offrant un diamètre cranien inférieur à 191 millimètres, tandis qu'on observe seulement 16 cas présentant un diamètre supérieur à cette moyenne.

De même, pour les tailles de 1^m58 à 1^m62, nous trouvons 69 sujets dont le diamètre céphalique est inférieur à 191, tandis que l'on constate que 53 individus atteignent un diamètre supérieur à la moyenne.

Par contre, à partir de la taille considérée comme moyenne, les diamètres supérieurs à 95 millimètres prédominent.

Ainsi, dans la série des tailles allant de 1^m68 à 1^m72, nous constatons 145 cas avec un diamètre AP supérieur à la moyenne et seulement 41 cas chez lesquels ce diamètre est inférieur à 191 millimètres.

Enfin, pour la série de tailles comprises entre 1^m73 et 1^m77, il y a 60 cas chez lesquels on a observé un diamètre AP plus grand que le diamètre considéré comme moyen et l'on ne compte que 27 cas présentant un diamètre inférieur à 91 millimètres.

6° Les constatations qui précèdent peuvent s'appliquer également aux variations de la longueur de l'oreille.

La sériation, plutôt arbitraire, que nous avons adoptée a été choisie pour pouvoir juxtaposer nos résultats dans une certaine mesure

B) Sujets dont la longueur de l'oreille dépasse le diamètre du crâne de 1 à 10 millimètres.

Diff. en mm.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
1.43 à 1.47	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
1.48 à 1.52	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
1.53 à 1.57	3	3	2	2	2	1	—	—	—	—	13
1.57 à 1.60	3	4	1	—	—	1	—	2	—	—	11
1.74 à 1.80	7	1	3	2	2	3	—	2	—	1	21
1.81 et >	1	1	1	—	1	—	1	—	—	—	5
Total :	14	10	8	4	5	5	1	4	—	1	52

C) Sujets à longueur d'oreille inférieure au diamètre du crâne de 1 à 11 millimètres.

Diff. en mm.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total
1.43 à 1.47	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	2
1.48 à 1.52	1	1	—	1	—	1	1	—	—	—	—	6
1.53 à 1.57	2	1	8	5	5	4	2	5	4	1	2	39
1.57 à 1.60	—	4	5	3	—	4	3	1	1	—	—	21
1.74 à 1.80	—	7	4	6	8	2	—	2	2	—	—	31
1.81 et >	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Total :	3	13	20	15	13	11	7	8	7	1	3	101

Examinés dans leur ensemble, ces chiffres permettent d'énoncer les déductions suivantes :

1° Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, le nombre de sujets présentant une longueur d'oreille correspondant à la limite physiologique indiquée par E. Martin est supérieur chez les détenus belges présentant une taille anormale par excès ou par défaut à la moyenne générale. En effet, la proportion d'oreilles à longueur égale au tiers du diamètre AP. atteint chez ces individus à taille excessive la proportion de 20,3 ou lieu de 8,88 ;

2° Il y a pour ces sujets de taille supérieure ou inférieure d'au

moins 7 centimètres à la moyenne comme du reste pour ceux de la série d'ensemble, une prédominance marquée des oreilles plus petites que le tiers du diamètre AP.

Cette disposition anatomique ne se retrouve pas, nous le répétons encore, dans la série française du D^r Vermalle. Il nous semble encore ici que la dolichocéphalie, prépondérante chez les criminels examinés par nous, peut être invoquée pour expliquer cet écart dans les résultats.

Toutefois, même en admettant l'influence du facteur dolichocéphalie, il faut, pensons-nous, en faire intervenir un autre pour expliquer les divergences par trop manifestes de résultats concernant des recherches entreprises dans les mêmes conditions.

Le D^r Vermalle (p. 12, lig. 13) a établi ses chiffres sur des sujets spéciaux renseignés par le gardien mesurateur.

« C'est en examinant », écrit-il, « ces sujets sélectionnés, tous ces anormaux, ces mal bâtis, ces mal faits qui souvent étaient des dégénérés mentaux, des débiles, des arriérés, des déséquilibrés ou des imbéciles, que s'imposait à l'esprit la correction que l'anomalie des indices anthropométriques, lorsqu'elle atteint une certaine grandeur, une certaine modalité, acquiert une valeur réelle au point de vue anthropologique. »

Rappelons dans cet ordre d'idées deux observations brièvement résumées parmi celles produites par le D^r Vermalle, observations empruntées à une publication antérieure du D^r E. Martin (1).

R..., 19 ans, Italien, est le dernier d'une famille de onze enfants dont quatre seulement survivent. Père buveur; un frère s'est suicidé à 28 ans; une sœur est aliénée et enfermée dans un asile.

En venant au monde, le sujet présentait deux pieds bots congénitaux qui furent traités. A 16 ans, tuberculose ganglionnaire du cou; depuis cette époque, bronchite chronique. Le sujet est atteint d'hypospadias; les doigts sont spatulés; tares anthropométriques graves; grand diamètre AP crânien: 177.

T..., 17 ans, fils naturel; pas de métier; polydactylie avec syndactylie; hypospadias; oreilles grandes; asymétrie crânienne; développement incomplet des membres, etc.

Etablies sur de tels éléments de profonde anomalie biologique, les conclusions de l'auteur ne peuvent-elles sembler un peu aventurées?

N'est-il pas imprudent de conclure à la dégénérescence chez les criminels en général en se basant essentiellement ou uniquement sur

(1) E. MARTIN, L'anthropométrie des dégénérés. (*Livre jubilaire du Professeur Lépine*, nov. 1911.) Citation du D^r Vermalle.

des sujets qui présentent en excès les tares ou les caractères que l'on se propose de rechercher ?

C'est sur la généralité des cas que l'on doit établir les statistiques et non sur les exceptions. Or, au point de vue pénitentiaire, les sujets « triés sur le volet » par notre distingué confrère de Lyon nous paraissent être criminels parce que anormaux profonds et congénitalement dégénérés.

En d'autres termes, ils sont délinquants parce que irrémédiablement tarés et leur place n'est-elle pas mieux indiquée dans un asile que dans une prison ?

Et ceci nous explique à suffisance, à notre avis, les divergences de nos recherches avec celles de notre distingué confrère lyonnais.

Il importe de se le rappeler, le D^r Vermalle a intitulé son travail : *L'anthropométrie des dégénérés*. Nous avons cru intéressant de contrôler ses résultats au point de vue de l'oreille parce que ses recherches ont été entreprises sur des détenus de la *prison de Saint-Paul*.

Or notre confrère ne cite que des mensurations et caractères anthropologiques de sujets nettement tarés.

A notre avis, et c'est la principale conclusion de notre travail, ce sont les tares dégénératives des sujets spéciaux examinés et secondairement la dolichocéphalie plus fréquente chez les criminels des prisons de Bruxelles qui rendent compte des différences auxquelles nous avons abouti dans l'étude de l'intéressant rapport anthropométrique mis en lumière par le docteur E. Martin.

DISCUSSION.

M. BORGERHOFF. — M. Galet pourrait-il nous dire si les mensurations faites chez d'autres personnes, chez des non-délinquants, donneraient les mêmes résultats.

M. GALET. — Sans aucun doute.

M. VERVAECK. — Je m'étonne un peu des constatations faites par M. Galet. Il me semble qu'il y a une différence notable entre les délinquants d'habitude et les individus normaux et on ne peut s'empêcher d'être frappé par l'anormalité évidente qui existe chez un grand nombre de récidivistes.

L'ANTHROPOMETRIE DE L'OREILLE CHEZ LES DÉLINQUANTS BELGES

par le D^r L. VERVAECK,

Dans la note anthropométrique suivante, nous nous sommes proposé de mettre en évidence les variations des dimensions auriculaires sous l'influence de l'âge et de la taille, et leurs relations avec le diamètre antéro-postérieur du crâne; nos recherches ont porté sur 1,440 délinquants masculins belges, âgés de 18 à 73 ans.

Déterminons d'abord la valeur absolue des mesures de l'oreille à droite et à gauche; il est intéressant de rappeler à cet égard les chiffres moyens indiqués par Bertillon pour les délinquants français :

Longueur moyenne de l'oreille droite	Tailles	Largeur moyenne de l'oreille droite	Tailles
59 mm.	de 1 ^m 46 à 1 ^m 49	35 mm.	de 1.45 à 1.49
60 "	" 1.50 à 1.54	36 "	" 1.50 à 1.61
61 "	" 1.55 à 1.59	37 "	" 1.62 à 1.76
62 "	" 1.60 à 1.66	38 "	" 1.77 à 1.85
63 "	" 1.67 à 1.71		
64 "	" 1.72 à 1.78		
65 "	" 1.79 à 1.85		

I. LONGUEUR DE L'OREILLE.

	Droite	Gauche	Ecart en faveur de l'oreille gauche
Moyenne générale	63 m/m 332	63 m/m 183	— 0 m/m 0,149
Oscillations	de 50 à 79 m/m	de 49 à 79 m/m	nul
Courtes : de 50 à 59 m/m	18,34 %	17,85 %	— 0,49 %
Moyennes } 60 à 64	43,27	46,18	+ 2,91
} 65 à 69	30,97	28,68	— 2,29
Longues } 70 à 79	7,42	7,29	— 0,13

Conclusions : 1° La longueur moyenne de l'oreille est de 63,3 m/m; elle est un peu moindre du côté gauche.

2° Les oscillations de la longueur de l'oreille, tant à droite qu'à gauche, sont comprises entre 48 et 80 $\frac{m}{m}$; elles sont un peu plus étendues au delà qu'en deça de la moyenne.

3° La proportion des oreilles se rapprochant de la moyenne (63 et 64 $\frac{m}{m}$) et de celles légèrement au-dessous de la moyenne (60 à 63 $\frac{m}{m}$), est plus élevée du côté gauche (3 %). Les oreilles un peu supérieures à la moyenne (65 à 69 $\frac{m}{m}$) s'observent plus souvent à droite (2,3 %). Les oreilles dont la longueur s'éloigne de la moyenne sont également plus fréquentes à droite; l'écart est plus sensible pour les petites que pour les grandes.

II. LARGEUR DE L'OREILLE.

	Droite	Gauche	Écart en faveur de l'oreille gauche
Moyenne générale	37 $\frac{m}{m}$ 203	37 $\frac{m}{m}$ 026	+ 0 $\frac{m}{m}$ 177
Oscillation	de 28 à 48 $\frac{m}{m}$	de 28 à 50 $\frac{m}{m}$	plus sensible
Étroites : 28 à 35 $\frac{m}{m}$	28,68 %	29,30 %	+ 0,62 %
Moyennes : 36 à 38	39,59	43,82	+ 4,23
Largees : 39 à 48	31,73	26,88	- 4,85

Conclusions : 1° La largeur moyenne de l'oreille est de 37,2 $\frac{m}{m}$; elle est un peu moindre à gauche; la diminution constatée est relativement plus forte que celle observée pour la longueur auriculaire (largeur : 5 ‰ de la largeur moyenne; longueur : 2 ‰ de la longueur moyenne).

2° Les oscillations de la largeur de l'oreille vont de 28 à 50 $\frac{m}{m}$; elles semblent être un peu plus étendues à gauche; d'autre part elles vont plus loin au-delà de la moyenne qu'en deça de ce chiffre.

3° La proportion des oreilles moyennes est nettement supérieure à gauche (plus de 4%), il en est de même pour le groupe des oreilles étroites, mais ici l'écart est moins sensible, 0,6 %; en revanche les oreilles les plus larges s'observent plus souvent à droite.

4° Il est à remarquer que le chiffre de la largeur auriculaire la plus grande correspond à celui de la longueur la plus petite que nous ayons observée : 49 $\frac{m}{m}$.

5° La somme des moyennes des deux dimensions de l'oreille correspond assez exactement à dix centimètres (63 + 37 $\frac{m}{m}$).

6° L'indice auriculaire moyen $\frac{\text{largeur}}{\text{longueur}}$ est de 60 environ, c'est-à-dire que la largeur moyenne de l'oreille correspond aux trois cinquièmes de sa longueur moyenne.

L'ASYMÉTRIE DES DIMENSIONS AURICULAIRES.

L'asymétrie fréquente des dimensions auriculaires résulte déjà des tableaux précédents; divers auteurs en ont peut-être exagéré l'importance; sauf dans les cas d'asymétrie cranio-faciale notable et générale, toujours liée à un état dégénératif du sujet, l'inégalité des diamètres auriculaires ne dépasse guère 1 à 2 $\frac{m}{m}$.

Sur 1,440 détenus, nous n'avons rencontré que 45 sujets, soit 3 % environ, chez qui la longueur des oreilles différait de 4 à 6 $\frac{m}{m}$; ainsi que nous l'avons déjà dit, chez tous pouvaient s'observer des tares héréditaires et des stigmates morphologiques lourds; ils se subdivisaient comme suit:

$$\text{Ecart} \left\{ \begin{array}{l} \text{de } 6 \frac{m}{m} = 3 \text{ cas} \\ \text{de } 5 \frac{m}{m} = 11 \text{ cas} \\ \text{de } 4 \frac{m}{m} = 31 \text{ cas} \end{array} \right.$$

45 cas

La supériorité de la longueur et de la largeur moyennes de l'oreille droite, quoique minime, prouve que la fréquence de l'écart est plus grande en sa faveur; interrogeons les chiffres pour déterminer dans quelle mesure elle se rencontre.

INÉGALITÉ DES DIAMÈTRES AURICULAIRES.

Longueur 1,440 cas	Oreille droite = oreille gauche 473 cas soit 32,85 %			Oreille droite > oreille gauche 530 cas soit 36,80 %			Oreille droite < oreille gauche 437 cas soit 30,35 %		
Largeur 1,440 cas	D=G 298	D>G 102	D<G 73	D=G 158	D>G 202	D<G 170	D=G 124	D>G 200	D<G 113
Largeur 1,440 cas	oreille droite = oreille gauche 580 cas soit 40,28 %			Oreille droite > oreille gauche 504 cas soit 35 %			oreille droite < oreille gauche 356 cas soit 24,72 %		

Conclusions: 1° L'asymétrie de longueur des oreilles existe dans les deux tiers des cas; elle est un peu plus fréquente en faveur de l'oreille droite (6 %).

2° L'asymétrie de largeur des oreilles n'existe que dans trois cinquièmes des cas; elle s'observe plus souvent en faveur du côté droit (10 %).

3° L'asymétrie s'observe plus souvent dans la longueur que dans la largeur auriculaire; la différence de proportions tient presque exclusivement à une moindre fréquence de la prépondérance en faveur du côté gauche.

4° L'égalité parfaite des deux dimensions auriculaires s'observe chez 298 sujets, soit dans un cinquième des cas. Elle existe pour la longueur seulement chez 175 détenus, soit dans 12,8 % des cas. Elle se rencontre pour la largeur exclusivement chez 282 sujets, soit dans 19,6 % des cas.

5° L'inégalité des deux dimensions s'observe dans le même sens, c'est-à-dire en faveur de la même oreille, dans 315 cas, soit 21,9 %. Ce cas est deux fois plus fréquent à droite (14 %) qu'à gauche (7,9).

6° L'inégalité des deux dimensions dans un sens différent se rencontre dans 370 cas, soit 25,7 %.

INFLUENCE DE L'ÂGE SUR LA LONGUEUR DE L'OREILLE.

Pour étudier les variations de longueur de l'oreille sous l'influence de l'âge (\bar{r}), nous avons divisé les délinquants en cinq groupes et déterminé la proportion dans chacun d'eux, des six types de dimensions auriculaires que fournit la subdivision par 5 $\frac{m}{m}$; les chiffres ci-dessous se rapportent à l'oreille droite :

Longueur de l'oreille droite		18 à 24 ans	25 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 73 ans	Total
		%	%	%	%	%	%
Petites	50 à 54 mm.	2,73	2,47	0,75	0,45	0,00	1,67
	55 à 59 »	23,41	20,68	12,03	8,60	5,36	16,67
Moyennes	60 à 64 »	43,41	44,75	44,61	41,63	30,36	43,27
	65 à 69 »	27,05	28,09	34,09	36,20	35,71	30,97
Longues	70 à 74 »	3,40	3,40	8,02	11,31	19,64	6,52
	75 à 79 »	0,00	0,61	0,50	1,81	8,93	0,90
Nombre de sujets :		440	324	399	221	56	1440

Conclusions: 1° L'oreille s'allonge progressivement avec l'âge; l'accroissement est surtout appréciable à partir de 31 ans; il s'accroît dès lors rapidement; l'écart des proportions est considérable entre les jeunes et les sujets âgés de plus de 50 ans. Chez ces derniers, la proportion d'oreilles petites (50 à 59 $\frac{m}{m}$) passe de 26 % à 5 %, tandis que celle des oreilles longues s'accroît de 3 % à 28 %; le chiffre des oreilles moyennes varie moins: 70 % chez les jeunes, 66 % chez les âgés.

(1) Notre série de 1.440 délinquants ne comprend que peu d'hommes âgés: 44 de 51 à 60 ans, 10 de 61 à 65 ans et 2 de 71 à 73.

INFLUENCE DE L'ÂGE SUR LA LARGEUR DE L'OREILLE.

Il est intéressant de rechercher si les modifications apportées par l'âge à la longueur auriculaire s'observent aussi dans le sens de la largeur, en d'autres termes, s'il s'agit en l'occurrence d'un allongement par croissance continue, par diminution de tonicité des tissus, ou bien encore à la suite de l'hyperplasie cutanée ou sous-épidermique dans tous les sens; l'allongement pourrait à la rigueur aussi s'expliquer par un certain degré de tassement de l'oreille dans le diamètre transversal; la tableau suivant permet de résoudre la question.

Largeur de l'oreille droite.	18 à 24 ans	25 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 73 ans	Total
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
28 à 32 millimètres	8,18	3,71	2,75	0,91	0,00	28,68
33 à 35 »	28,67	28,39	21,80	17,19	5,36	
36 à 38 »	40,68	42,59	42,86	34,39	25,00	
39 à 41 »	18,18	18,52	24,06	35,29	46,43	
42 à 48 »	4,09	6,79	8,53	12,22	23,21	
Nombre de sujets :	440	324	399	221	56	1440

Conclusions: 1° L'oreille s'élargit progressivement avec l'âge; le processus est surtout apparent à partir de la trentième année; les proportions suivent sensiblement la même courbe, décroissante pour les oreilles étroites et croissante pour les larges, que celle que nous avons observée pour la longueur auriculaire.

2° L'âge détermine donc un accroissement de l'oreille dans toutes ses dimensions. L'hyperplasie en masse des tissus nous paraît seule pouvoir l'expliquer; mais il faudrait un examen microscopique pour en préciser la nature.

En outre, il serait utile de rechercher si l'augmentation de volume porte sur l'ensemble ou spécialement sur quelques parties de l'oreille, tels le lobule et l'hélix.

INFLUENCE DE LA TAILLE SUR LA LONGUEUR DE L'OREILLE.

Dans le tableau ci-dessous, les délinquants ont été sériés en cinq groupes de tailles; la répartition des oreilles a été faite dans les mêmes conditions que précédemment; les chiffres se rapportent à l'oreille droite.

Longueur auriculaire	Moins de 1.60	1.60 à 1.64	1.65 à 1.69	1.70 à 1.74	1.75 et plus	Total
	%	%	%	%	%	%
50 à 54 millimètres	6.40	2.10	1.06	0.00	0.73	1.67
55 à 59 »	30.61	18.56	16.35	12.58	5.11	16.67
60 à 64 »	44.19	49.40	44.16	40.18	31.39	43.27
65 à 69 »	18.02	24.85	30.36	37.42	48.90	30.97
70 à 74 »	0.58	4.79	7.22	7.98	12.41	6.52
75 à 79 »	0.00	0.30	0.85	1.84	1.46	0.90
Total de sujets :	172	329	476	326	137	1440

Conclusions: L'oreille s'allonge régulièrement avec l'élévation de la taille; l'accroissement est plus accentué chez les sujets qui mesurent plus de 1^m69; le fait se constate dans tous les groupes d'oreilles; il est surtout marqué dans celui qui comprend les mesures de 65 à 69 millimètres, c'est-à-dire les oreilles dont la longueur dépasse quelque peu la moyenne.

L'INDICE AURICULO-CÉPHALIQUE.

La statistique suivante met en évidence les relations entre la longueur de l'oreille et la longueur de la tête; le rapprochement a été fait avec le tiers du diamètre antéro-postérieur qui habituellement est très voisin du diamètre vertical de l'oreille; on peut dégager de ces données l'indice auriculo-céphalique vertical d'après la formule:

$$\frac{\text{longueur de l'oreille} \times 100}{\text{diamètre antéro-postérieur de la tête.}}$$

La subdivision des oreilles a été basée sur l'importance de l'écart qui existe entre la longueur auriculaire et le tiers du diamètre antéro-postérieur de la tête; nous avons jugé utile de distinguer sept groupes à cet égard: un médian, correspondant à l'égalité de ces deux mensurations, trois où la longueur de l'oreille est supérieure au tiers du diamètre antéro-postérieur et trois où elle lui est inférieure.

Les chiffres se rapportent à l'oreille droite dans les deux tableaux; dans le second, nous avons calculé l'indice auriculo-céphalique.

LONGUEUR DE L'OREILLE		%			
Inférieure	} de 11 à 15 millimètres	0.82	} Inférieure	57.49 %	
		» de 6 à 10			15.14
		» de 1 à 5			41.53
Egale au tiers du diamètre antéro-postérieur		8.48	Egale	8.48 %	
Supérieure	} de 1 à 5 millimètres	26.74	} Supérieure	34.03 %	
		» de 6 à 10			6.80
		» de 11 à 15			0.49

Conclusions: 1° L'écart moyen entre la longueur de l'oreille et le tiers du diamètre antéro-postérieur de la tête est de 1,15 millimètre en faveur de celui-ci; dans 57,5 % des cas, l'oreille est plus courte, dans 34 % des cas, elle est la plus longue des deux mesures; dans 8 % des cas, celles-ci sont égales.

2° L'examen détaillé des chiffres démontre que l'égalité entre les deux mesures n'existe que dans un nombre assez faible de cas; d'autre part, des proportions très voisines s'observent pour tous les groupes d'écart inférieur de 1 à 4 ^m/_m et supérieur de 1 à 2 ^m/_m; les groupes suivants atteignent encore 5 à 6 % du total.

3° Dans le monde pénitentiaire belge la constatation de Bertillon qu'en règle générale les deux mesures sont à peu près semblables, ne se vérifie pas.

INDICE AURICULO-CÉPHALIQUE

Inférieur à 30.00	154 sujets.....	soit 10.69 %
30 à 33.33	674 sujets.....	soit 46.81 %
33.33	122 sujets.....	soit 8.48 %
33.34 à 35.00	316 sujets.....	soit 21.94 %
Supérieur à 35.01	174 sujets.....	soit 12.08 %

1,440 sujets

Conclusions: 1° L'indice auriculo-céphalique moyen est de 33,13.
2° Il est inférieur à 33,13 dans 57,5 % des cas, il lui est supérieur dans un tiers des cas (34 %); dans 8,5 % des cas, il lui est égal.

RAPPORT DE M. RUTTIENS
SUR LE CONGRÈS JUBILAIRE DE LA SOCIÉTÉ
DE MÉDECINE MENTALE

La Société de Médecine mentale de Belgique, pour fêter le cinquantième anniversaire de sa fondation, a organisé un congrès jubilaire, auquel la Société d'Anthropologie délégua nos collaborateurs le D^r Vervaeck et l'avocat Ruttiens.

La séance inaugurale s'est tenue à Gand, dans la salle du Conseil communal.

Le professeur Masoin, en un travail très fouillé, exposa l'œuvre de Guislain (1797-1860). Cette communication fut pleine d'enseignements. Trop peu connu dans son propre pays, si ce n'est des spécialistes, apprécié entre les premiers à l'étranger, ainsi qu'en témoignèrent MM. Dupré et Oliviera Lima, délégués de la France et du Brésil, Guislain fut non seulement un noble caractère, un Homme, mais encore un précurseur et un vrai savant. Son influence dans le domaine de la médecine mentale perdure encore.

Une cordiale réception de l'Administration communale, présidée par le professeur De Bruyn, échevin, termina la matinée.

A l'heure de la reprise des travaux, MM. Decroly et Vermeylen prirent la parole pour exposer leurs études sur la séméiologie psychologique de l'affectivité. Sans que, dans ce rapide compte rendu, il nous soit possible de résumer leur travail et la très intéressante discussion qui le suivit, il convient cependant que nous disions combien remarquable fut l'exposé de la psychologie des états affectifs dont s'était chargé le D^r Vermeylen, médecin à la Colonie de Gheel, et les observations du D^r Decroly sur les phénomènes attentifs chez l'enfant, leur évolution, leur pathologie et les méthodes de leur examen.

Il serait à souhaiter que ce travail, légèrement développé, fût exposé à des juristes, au Jeune Barreau par exemple. Pour les avocats et les magistrats, il y a là de précieuses leçons à suivre, spécialement en ce qui concerne l'attention, le témoignage, les méthodes d'interrogation, et la suggestion dont l'interrogateur parvient difficilement à se dépouiller. Il est regrettable que les juristes ne participent pas plus nombreux à des réunions de ce genre.

Une manifestation simple, discrète, mais émue, réunit ensuite les participants devant la statue de Guislain.

La journée du 26, à Bruxelles, fut consacrée à l'étude des psychoses traumatiques ou mieux posttraumatiques (D^r Hoven, Alexander), à des observations curieuses sur l'influence de l'urémie (docteur Damaye), et des kystes de l'ovaire (D^r Famenne); à des remarques du plus haut intérêt sur la méthode des tests de Binet-Simon, pour l'exploration mentale (D^r Boulanger) et à une communication du D^r Sano, remplacé par M. l'inspecteur Meeus, sur l'influence du transfert global d'aliénés d'un asile (fermé) au dépôt (régime libre).

Nous sommes convaincus que le Congrès de Médecine mentale aura les meilleurs résultats et que — sur le vœu formulé par notre délégué — les hommes de loi seront à l'avenir invités à suivre les travaux des psychiatres.
